



Retard de remise attestation assédic

Par **pgo0361**, le **16/03/2009** à **12:37**

Bonjour,

mon contrat de travail s'est terminé le 6 février 2009. Depuis et malgré mes relances mon ex-employeur ne m'a toujours pas remis les documents relatifs à une fin de contrat. Je précise aussi que mon dossier au Pole emploi n'a pu être finalisé faute d'attestation pour l'Assedic et qu'il sera « classé administrativement » dans une semaine.

Pourquoi ai-je mis tant de temps à réagir ? Dans un premier temps l'employeur m'a expliqué qu'il y aurait un retard du fait que le traitement des salaires et autres documents se faisait en externe depuis le début de l'année et qu'il fallait compter 10 à 15 jours. J'ai donc attendu et j'ai reçu mes indemnités et dernier salaire à la date du 25 février.

Ensuite étant sans nouvelle des documents j'ai contacté la DRH quelques jours après, puis une semaine plus tard le 2 mars, avec toujours la même réponse à chaque fois « je ne comprends pas ce retard mais ne vous inquiétez pas je vais m'en occuper, ça ne devrait plus tarder maintenant... » Mais rien à ce jour.

J'ai envoyé le 6 mars une lettre RAR à l'employeur qui l'a reçue le 10 mars. On est le 16, toujours rien, même pas un coup de fil ou un email.

A présent je compte saisir les Prud'hommes en référé. Il est évident pour moi que même sans assistance j'obtiendrai gain de cause. En revanche pour d'autres raisons j'envisage sérieusement de faire appel aux services d'un avocat. Mes questions : Puis-je demander des dommages et intérêts dans mon cas ? Si oui leur montant serait-il suffisamment important pour m'engager dans des frais d'avocats ?

Merci pour votre réponse